



AVIS PUBLIC

2335, route du Fleuve
Les Éboulements (Québec)
G0A 2M0

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ
par la soussignée, Linda Gauthier,
directrice générale et secrétaire-trésorière
de la susdite municipalité

QUE le conseil de la municipalité des Éboulements sera saisi, lors de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 à 20 h, de la nature et de l'effet d'une dérogation mineure située au 1729 route du Fleuve, sur le lot 5 439 531 du cadastre du Québec, Les Éboulements.

QUE cette dérogation mineure portant le numéro **DM125-2021** consiste à :

- Régulariser la superficie d'un terrain de 1 857,7 mètres carrés desservi par l'aqueduc et situé à moins de 300 mètres d'un lac. Le règlement de lotissement 118-11 exige une superficie de 2 000 mètres carrés.

Dans le cas où le conseil municipal décidait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme aux règlements de la municipalité.

Procédures d'objections à la dérogation :

Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les laissant savoir par écrit, sous forme de lettre ou de courriel, à la direction de la municipalité à l'adresse suivante lindagauthier@leseboulements.com au plus tard le 12 novembre 2021. Ces dernières seront lues lors de la séance le 15 novembre 2021.

Une copie du document explicatif de la dérogation mineure est disponible en cliquant sur le lien suivant : [Document explicatif](#) ou sur demande au bureau de la municipalité au 2335, route du Fleuve, Les Éboulements.

DONNÉ aux Éboulements ce 28^e jour d'octobre 2021.

LINDA GAUTHIER
Directrice générale et secrétaire-trésorière